

# AVIS PUBLIC

2017-002

## Séance extraordinaire du conseil

*Suivant les dispositions de l'article 956 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), avis public vous est donné de ce qui suit :*

Il y aura séance extraordinaire du conseil municipal, **le mardi 21 mars 2017, à compter de 20 h.**

Au cours de cette séance, le conseil municipal procédera à l'adoption de l'offre de règlement des griefs 2015-003 à 2015-007

Toute la population y est invitée.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 17<sup>e</sup> jour de mars 2017.

Pour Rick Tanguay,  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

Maryse Michaud  
Secrétaire

## Certificat de publication

Je Rick Tanguay, directeur général de la municipalité de Chute-aux-Outardes, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public, à l'Hôtel de Ville et au bureau de poste de Chute-aux-Outardes en date du 17 mars 2017.

DONNÉ à Chute-aux-Outardes ce 17<sup>e</sup> jour de mars 2017.

Pour Rick Tanguay,  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier

Maryse Michaud  
Secrétaire